



**Extrait du Registre
Des
Délibérations**

L'an deux mille seize

Le 13 Avril à 18 heures 00

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Cubzaguais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Val de Virvée, au Centre de Loisirs Sans Hébergement Aubie et Espessas, 9 rue du Cros, sous la présidence de Monsieur DUMAS Alain, Président de séance.

Date de convocation le 05 Avril 2016.

DELEGUES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE PRESENTS : 18

NOMBRE DE VOTANTS : 24

Objet : Taxes directes locales 2016

Présents : 18

AYMAT Pascale, BOBET Arnaud, BORRELLY Marie Claire, BRUN Jean Paul, COURSEAUX Mickael, DUMAS Alain, GUINAUDIE Sylvain, JEANNET Serge, LARRIEU Josette, LAVAUD Véronique, LOUBAT Sylvie, MERCADIER Armand, MIEYEVILLE Georges, MONSEIGNE Célia, RAYNAL Vincent, SAGASTI Sylvie, SALLES-CLAVERIE Catherine, TABONE Alain.

Absents excusés ayant donné pouvoir : 6

BASTIDE Jacques pouvoir à Sylvain GUINAUDIE, BRIDOUX-MICHEL Nadia pouvoir à Alain TABONE, MABILLE Christian pouvoir à SAGASTI Sylvie, MANSUY Ludovic pouvoir à Célia MONSEIGNE, PILARD Christophe pouvoir à LAVAUD Véronique, RODRIGUEZ Nathalie pouvoir à Serge JEANNET

Absents excusés : 2

BOURSEAU Christiane, DUMONT Éric

Absent : 1

GRASSIAN Frédérique

Secrétaire de séance : Alain TABONE

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Reçu en Préfecture ou
Sous-Préfecture le :
18 AVR. 2016
Publié ou notifié
Le : **19 AVR. 2016**
le Président,

A compter de l'année 2011, le nouveau dispositif fiscal est entré en application, ainsi la Communauté de Communes du Cubzaguais doit voter les taux de Contribution Foncière des Entreprises, de Taxe d'habitation, de Taxe Foncière et de taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties.

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaires,

Sur avis favorable du bureau et de la commission finances,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré décide de fixer les taux de fiscalités directes locales de la manière suivantes :

	Total	Produits 2016
Cotisation Foncière des Entreprises	25,66%	1 300 962€
Taxe d'Habitation	7,84%	1 606 259€
Taxe Foncière	0,00%	
Taxe Foncière propriétés non bâties	2,26%	8 850€

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 1

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

18 AVR. 2016

Publiée le : **19 AVR. 2016**

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac

Le 14 Avril 2016.

Le Président,

A.DUMAS



CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Reçu en Préfecture ou
Sous-Préfecture le :

18 AVR. 2016

Publié ou notifié

Le : **19 AVR. 2016**

le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "A. Dumas", written over a horizontal line.